

LES SYNDICALISTES TIRENT LA SONNETTE D'ALARME

Menace sur les pensions de retraite

A court terme, la caisse nationale de retraite (CNR) risque de ne plus honorer les échéances mensuelles des pensions et allocations de retraite.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - La sonnette d'alarme a été tirée avant-hier par les membres de la commission exécutive fédérale (CEF) de la Fédération nationale des travailleurs retraités (FNTR) à l'issue des travaux de sa session qui s'est tenue jeudi passé à l'hôtel Kettani de Bab El-Oued. Le constat a été dressé et contenu dans la résolution générale adoptée par ladite instance organique. En effet, dans le document, les membres de la CEF portent à la connaissance des pouvoirs publics «que la caisse nationale de retraite supporte une charge financière supplémentaire de près de 30 milliards de DA par an depuis 1997, année de promulgation de l'ordonnance 97-13, et qu'à ce rythme, les échéances mensuelles des pensions et allocations de retraites risquent de ne pas être honorées à court

terme». A ce titre, il est important de noter, ajoute la résolution générale, que «plus de 350 000 retraités au titre de la proportionnelle et sans condition d'âge émergent auprès de la CNR, pour certains depuis 10 ans, alors qu'on ne les attendait qu'à partir de l'âge de 60 ans.» Face à cette situation, les membres de la commission exécutive fédérale de la FNTR demandent «à ce que ce dispositif, instauré par l'Etat dans le but de protéger des salariés ayant perdu leur emploi pour raison économique, soit financé par le Trésor public, en pension de retraite légal dès l'âge de 60 ans». «Dans le cas contraire, ils insistent pour que l'Etat abroge l'ordonnance 97-13, afin de stopper la saignée financière préjudiciable à notre système national de retraite», lit-on dans le document.

Les syndicalistes retraités de la FNTR rappellent en la circonstance que «les quelque 100 000 pensionnés de la catégorie proportionnelle et sans condition d'âge, non encore touchés par les mesures prises par le président de la République, portant relèvement du minimum des pensions de retraite à 10 000 DA doit être pris en considération par «la direction de notre organisation syndicale et ce, en poursuivant ses efforts en vue de réhabiliter dans leurs droits cette catégorie de retraités».

Ceci étant, la résolution générale de la CEF préconise, et ce dans le «cas contraire», à ce que les pouvoirs publics «abrogent l'ordonnance 97-13, afin de stopper la saignée financière préjudiciable à notre système de retraite». Face à cette situation, «ils réitèrent leur gratitude au ministre du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale qui, dans ses interventions, a souligné que la retraite proportionnel-

le et sans condition d'âge a causé une perte financière considérable, et que ces sommes, a-t-il dit, auraient pu être injectées dans les pensions, affirmant qu'au lieu d'augmenter de 4% la revalorisation, on aurait pu aller jusqu'à 10%».

Question : ces deux régimes de retraite sont-ils appelés à disparaître ? Tout porte à le croire au vu de la situation qui caractérise le système actuel de retraite et les positions exprimées des uns et des autres. Sur un autre chapitre, les membres de la CEF de la FNTR «demandent l'application des arrêtés ministériels successifs, et ce depuis 2003, concernant les revalorisations non encore octroyées par la Casnos et réitèrent la nécessité d'un règlement rapide des rappels issus de la révision du coefficient d'actualisation, en payant les rappels dans les meilleurs délais aux retraités déjà concernés et en généralisant ce bénéfice à tous les retraités sortis depuis

1984». Par ailleurs, les membres du secrétariat fédéral de la FNTR ont présenté à cette occasion devant les membres de la CEF leur rapport d'activité. Ainsi, il ressort de la lecture faite par un membre du secrétariat fédéral que «lors de la première rencontre qui a eu lieu avec le ministre du Travail en présence du secrétaire général de l'UGTA et ce, en date du 09 octobre dernier, qu'il a été décidé au cours de cette rencontre d'inscrire à la prochaine tripartite les problèmes nés de la promulgation de l'ordonnance 97-13 du 31 mai 1997». Selon ledit rapport, «le montant de près de 30 milliards de dinars, en moyenne par an, a provoqué une saignée financière au niveau de la CNR, caisse qui n'arrive plus à faire face aux besoins les plus élémentaires, tels que le paiement de la revalorisation des pensions, le paiement de tous genres de rappels, (actualisation, majoration pour conjoint à charge

etc...). Selon les retraités, pour sauvegarder le système national de retraite ainsi que sa pérennité, l'Etat doit «rembourser les 300 milliards de dinars qui ont été versés par la CNR, la prise en charge par les finances publiques des cotisations sociales dues pour les années d'anticipation et ce, jusqu'à l'âge de 60 ans, date à laquelle la retraite servie par ce dispositif sera transformée en retraite légale.»

La seconde réunion qui a eu lieu le 25 octobre 2007 a eu à débattre de la finalisation des points devant faire «l'objet de discussion par la tripartite». Il s'agit de l'application de l'arrêté ministériel concernant les revalorisations successives non encore octroyées par cette caisse sociale, la réorganisation syndicale de type régional des adhérents de la FNTR avec l'aide matérielle des directions régionales et le retard mis dans le versement des cotisations de la FNTR.

A. B.

FÉDÉRATION NATIONALE DES RETRAITÉS

Azzi exclu des rangs

La commission exécutive fédérale (Cef) de la FNTR a décidé d'exclure de ses rangs l'ex-secrétaire général de la FNTR M. Abdelmadjid Azzi.

La décision contenue dans la résolution générale des travaux de la 5^e session de la Cef indique que les membres de la Cef «prennent acte des agissements irresponsables de l'ex-secrétaire général de la FNTR, caractérisés par le dénigrement des responsables de l'UGTA à travers des cri-

tiques émises en dehors du cadre organique autorisé, et des articles de presse, dans le but de déstabiliser notre fédération et la discréditer aux yeux de l'opinion syndicale nationale et internationale». A ce titre, la résolution ajoute que les membres de la Cef «approuvent les conclusions de la commis-

sion de discipline fédérale qui a classé les agissements de ce dernier comme faute du troisième degré et décide son exclusion des rangs de la FNTR - UGTA, conformément aux dispositions réglementaires prévues dans les statuts de l'UGTA». «Les membres de la Cef appellent la direction centrale de l'UGTA à prendre ses responsabilités en usant de tous les moyens légaux en vue de mettre un terme à

cette situation préjudiciable au renom de notre syndicat et de ses cadres et ce, par une action d'explication et de sensibilisation des partenaires de l'UGTA au plan national et international», lit-on dans la résolution. Pour sa part, en réaction à cette décision, l'ex-secrétaire général de la FNTR, dans une déclaration rendue publique, a qualifié son exclusion des rangs de la FNTR «de complot suivi de

coup de force (...) qui ne profitera pas, de toute évidence aux retraités. Il va au contraire encourager leurs adversaires à poursuivre la mise au pas de la fédération et l'étouffement de la voix des retraités, dernier rempart à la remise en cause attendue des acquis réalisés après de longues et âpres luttes menées par des hommes et des femmes honnêtes, dévoués et désintéressés qui ont pour cela consenti de

grands sacrifices». Il conclut sa déclaration en précisant «qu'ayant conscience d'avoir accompli dignement mon devoir et que je ne renoncerai pas à mon engagement dans la lutte contre l'injustice, la discrimination et l'exclusion et je demeure plus que jamais fidèle attaché au combat pour la défense des libertés démocratiques, républicaines et la justice sociale de mon pays».

A. B.

PAS DE CHANGEMENT DE DATE DE L'EXAMEN DU BACCALAURÉAT

Augmentation du nombre d'inspecteurs

Le ministre de l'Education nationale estime que la grève des élèves de classes de terminale n'a pas eu d'impact majeur sur les programmes.

Meriem Ouyahia - Alger (Le Soir) - Pour Boubekeur Benbouzid, il reste suffisamment de temps pour les finir avant l'examen du baccalauréat. «La peur est actuellement injustifiée» a-t-il assuré. Cet important examen aura lieu, comme prévu, le 7 juin prochain. Jeudi dernier, en marge de la clôture des travaux de la réunion nationale sur le suivi de l'application des programmes scolaires des classes de terminale, le ministre de l'Education nationale a affirmé : «l'état d'application des programmes scolaires des classes de terminale est sous contrôle. Tous les programmes seront achevés à la date prévue, soit avant le 15 mai, sachant que l'examen du baccalauréat est fixé au 7 juin 2008.» Pour cela, le

premier responsable de ce département mise sur la capacité des professeurs à finaliser l'application de ces programmes, dont le taux varie entre 33 et 45%, toutes filières confondues. Des chiffres avancés sur la base des rapports finaux des membres de la Commission nationale de suivi de l'application des programmes scolaires. Toutefois, Boubekeur Benbouzid a insisté sur la qualité des cours dispensés. Il a, en effet, mis en garde les professeurs contre les cours dispensés à la hâte. «Ces cours pourraient se répercuter négativement sur la capacité d'assimilation de l'élève. Il faut se contenter dans certaines matières, comme les mathématiques, d'inculquer aux élèves les principes de base et de lais-

ser les approfondissements à l'université», a-t-il déclaré.

Interrogé sur le taux d'application des programmes qui diffère d'un établissement éducatif à l'autre et d'une classe à l'autre au sein d'un même établissement, Benbouzid a appelé les directeurs et les inspecteurs du secteur à faire leur travail en la matière et à s'atteler à rattraper ces lacunes, considérées comme «injustifiées». Dans ce sens, et pour que les inspecteurs puissent accomplir pleinement leur mission, leur nombre sera revu à la hausse, notamment ceux en charge de la préparation des examens du baccalauréat. Actuellement, leur nombre est estimé à 2 400.

Pour rappel, deux mesures ont été prises après la grève d'une dizaine de jours des élèves de terminale. Il s'agit de la reconduction de la formule du choix

des sujets et 15 minutes supplémentaires au volume horaire consacré à chaque matière. Elles touchent aussi bien l'ancien que le nouveau système. S'agissant du système «de l'approche par compétences» reporté à l'an prochain, des instructions

seront données pour le lancement des cycles de formation en direction des enseignants et qui porteront sur cette nouvelle méthode pédagogique. En prévision de cet examen décisif, la commission nationale de suivi de l'application des

programmes scolaires se réunira du 15 mars au 14 mai, à Ouargla puis Oran et enfin à Alger, pour dégager une feuille de route qui sera remise au directeur de l'Office national des examens et concours.

M. O.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le Cnapest observera une grève et un sit-in devant la chefferie du gouvernement les 11, 12 et 13 février

Présent à la réunion du Cnapest de Tizi-Ouzou, consacrée à l'élection du bureau de wilaya de cette organisation syndicale autonome, M. Nour, coordinateur national, a rappelé devant les délégations des établissements de l'enseignement secondaire de la wilaya que le Cnapest observera une grève de trois jours, les 11, 12 et 13 février en cours. Il lancera un appel à l'ensemble des enseignants du secondaire à se mobiliser, dans cette perspective et pour participer au sit-in qui sera organisé devant le siège de la chefferie du gouvernement. Cette nouvelle sortie du Cnapest a pour objectif, selon les termes du communiqué de ce syndicat, d'amener les pouvoirs publics à l'accélération de la mise en application du nouveau régime indemnitaire. Il assurera que le ministre de l'Education a pris en considération plusieurs points proposés par le Cnapest dans l'élaboration du statut particulier. Rappelons que M. Khelifa Arezki a été élu coordinateur de wilaya par les vingt et une délégations présentes à la réunion électorale du bureau du Cnapest de Tizi-Ouzou.

S. A. M.